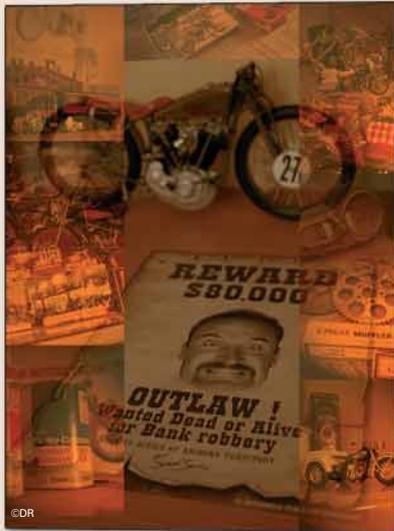


OLAF THE LAWYER

Savoir acheter en ligne

J'en vois déjà certains en train de dire : "Mais quel rapport avec la bécanne ?". Certes, on n'achète pas tous les jours son casque ou ses gants via internet... Quoique... Qui n'a jamais procédé à un paiement électronique en utilisant une boutique sur eBay ou autres sites dévolus (W&W Cycles, Custom Chrome, etc.) ? L'achat en ligne, puisque c'est de lui dont je vais vous parler, s'accompagne de garanties spécifiques. Nombre d'équipementiers et d'accessoiristes mettent de nos jours leur catalogue en ligne et vous permettent d'acheter carter moteur ou blouson sans sortir de chez vous. Mais les cyber-acheteurs que nous sommes devenus ne sont pas à l'abri de mauvaises surprises. Des garanties spécifiques encadrent ces ventes à distance. Éclairage ! (si j'ose dire...) Concernant tout d'abord les délais, il faut en effet savoir qu'une fois la commande transmise au fournisseur, le vendeur professionnel dispose de trente jours pour livrer le produit, sauf si un délai de livraison plus important est prévu dans le contrat. Si la livraison s'avère impossible en raison de l'indisponibilité du produit (rupture de stock par exemple), le vendeur doit vous en avertir et vous rembourser dans les trente jours qui suivent le paiement des sommes déjà versées. Passé ce délai, la somme due produira des intérêts au taux légal (3,99 % en 2008, 3,79 % en 2009 et à peine... 0,65 % en 2010 ! - Décret (n°2010-127) du 10 février 2010). Le contrat peut également prévoir la possibilité de fournir un bien équivalent à celui commandé. Si le produit ne vous convient pas, vous pouvez le retourner aux frais du vendeur. En ce qui concerne ensuite le refus, soyez très vigilant lors de la livraison de votre commande. Si la marchandise est abîmée, refusez-la. Si l'article que vous avez commandé arrive dans les délais et en parfait état, vous avez encore la possibilité de changer d'avis grâce au droit de rétractation. Quelles que soient les raisons pour lesquelles vous ne voulez plus de votre commande, vous disposez d'un délai de sept jours à compter de la réception du produit pour le retourner, à vos frais, et demander l'échange ou le remboursement. Le vendeur a alors de son côté

trente jours pour vous rendre l'argent. À défaut, la somme due produira des intérêts au taux légal... Enfin, je souhaite terminer cette rubrique sur l'achat en ligne par quelques conseils de bon sens, en prenant pour exemple ce qui est devenu, il faut bien le reconnaître, le plus gros marché aux puces moto au niveau mondial, j'ai nommé l'incontournable site internet eBay. S'il reste imbattable pour dénicher la pièce rare (selle Bates, carbu Linkert, etc.) ou la machine de ses rêves à un tarif alléchant, il n'en demeure pas moins que les arnaques y pullulent et que les prix s'affolent parfois ! Par conséquent, avant d'enchérir, la vigilance s'impose plus que jamais ! Méfiez-vous donc des objets non conformes à leur description. Concernant l'achat d'un brélon, ne procédez pas autrement sur eBay que vous le feriez dans la vraie vie (sauf modèle rarissime ou affaire exceptionnelle, on peut toujours y croire), concentrez vos recherches (si l'enchère se passe en France) dans votre secteur géographique et déplacez-vous pour juger



de visu de l'état du spet. À distance, pour s'assurer que l'annonceur est bien le propriétaire dudit véhicule et non un escroc, demandez la photo d'un détail improbable ou de la plaque des Mines... Par ailleurs, méfiance également avec les contrefaçons qui n'épargnent désormais plus le monde de la moto. Des acheteurs de blousons Harley-Davidson ont ainsi reçu récemment de pâles imitations en skai expédiées de Shanghai. Ailleurs sur eBay.fr, le logo d'un célèbre fabricant de casques a été détourné habilement en un autre nom, très similaire. Sachez qu'en matière de temps de réaction, la Poste n'a rien à envier à eBay : si vous pensiez avoir joué la carte de la prudence en optant pour un envoi en contre-remboursement, sachez que si vous recevez un colis lesté d'une vulgaire pierre, le temps que la procédure de plainte soit mise en branle, un margoulin en tant soit peu rapide aura eu suffisamment de délai pour retirer l'argent. Et comme la Poste n'est pas responsable du contenu des paquets... Sur ce, bon achat et restez vigilants !

Olaf The Lawyer — ftw1968@aol.com

Rapido

LE BOUT DU TUNNEL ?

Même si la marque et l'économie américaine sont toujours en crise, certains facteurs semblent indiquer une embellie. La production fixée dans une fourchette de 201 000 à 212 000 unités pour cette année est maintenue et la baisse des ventes record enregistrée durant les derniers trimestres semble se stabiliser : après les -24 % du premier trimestre, la baisse ne serait plus que de 18 % pour le deuxième trimestre, ce qui tendrait à prouver que le marché est en train de reprendre du poil de la bête, car dans le même temps la vente de motos d'occasion récentes a augmenté de 7 %. Ceci ajouté à la valeur des actions financières en hausse donne de l'espoir à l'industrie américaine qui, sans tomber dans l'optimisme forcené, voit quelques signes positifs. Ce qui n'était plus arrivé depuis de longs mois... Selon les spécialistes de la finance, il faudra trois à quatre trimestres ponctués de bons résultats pour officiellement annoncer que cette crise sans précédent est passée. Hope ?

SOUND OF THUNDER

Si vous aimez le son des moteurs de course, je vous conseille de jeter un coup d'œil sur cette vidéo disponible sur YouTube. Impressionnant ! Ne manquez pas de regarder la couleur des échappements incandescents : www.youtube.com/watch?v=26X_s28ilYs&feature=player_embedded

POLARIS REDRESSE LA TÊTE !

Après avoir connu des années difficiles, Victory, la branche cruisers du géant Polaris, semble relever la tête, enregistrant une augmentation de 16 % de ses ventes (361,7 millions de \$) pour le premier trimestre. Les nouveaux modèles plutôt réussis (Cross Country & Cross Roads) ne sont pas étrangers à ces bons résultats. Bientôt en France ? C'est en tout cas ce qui se dit chez l'importateur anglais qui chapeaute l'Europe.

NOUVEAU MARCHÉ

Harley-Davidson vient d'inaugurer son nouveau quartier général indien, car la société croit fermement que ce pays et son milliard d'habitants sont un puissant marché en devenir. Une usine Harley verra également le jour en Inde, mais, officiellement, c'est pour diminuer les taxes d'importation des produits américains dans ce pays émergent...

TÊTES D'AFFICHE

Après la venue annoncée de Mötley Crüe, des Doobie Brothers ou encore de ZZ Top, groupe culte des bikers, au camping Buffalo Chip de Sturgis, la fête du 70^e anniversaire s'annonce d'ores et déjà mémorable puisque le Buffalo Chip annonce aussi la venue de Pee Wee Herman, humoriste américain controversé. Erreur de casting ?

VIVE L'ÉTÉ !

Profitant des beaux jours, Sophie et Louis, les boss de Cycle & Bike 2, ont décidé de mettre un coup de neuf à la devanture de leur magasin, qui va se parer de nouvelles couleurs et d'une nouvelle typo. Pour fêter l'événement, ils ont demandé à Alan Stedman, graphiste collaborant à Dice, de réaliser un nouveau logo qui figurera en bonne place sur les t-shirts édités pour l'occasion. L'inauguration "officielle" de la nouvelle devanture est fixée au 10 juillet et l'équipe de Cycle & Bike vous invite à la rejoindre de 9 h à 18 h. Au programme : quelques verres à partager et de la musique avec le concert acoustique de In Volt. Pour ceux qui viendraient avec une moto sale et qui voudraient en repartir avec une propre, l'équipe d'ADN sera aux petits soins de leurs engins. Il se pourrait bien que je sorte l'Early !

Cycle & Bike 2, 106 avenue Aristide Briand, RN20, 92220 Bagneux
Tél. : 01 46 64 05 06

